

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE INSTITUTIONNELLE-66

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **03 NOV. 2025**

Date de transmission : **03 NOV. 2025**

Date de réception rectorat : **03 NOV. 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

PORTANT ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 24 novembre 2023, et notamment son article 24 ;
- VU** le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la lettre de mission intitulée « vice-présidence du Conseil d'administration » annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'aux termes de l'article 24 des statuts visés, le Conseil d'administration de l'Université élit son vice-président du Conseil d'administration. Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs permanents affectés à l'établissement. Il est élu à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil d'administration ;

Considérant que les membres en exercice du Conseil d'administration ont été invités, en séance du 17 octobre 2025 à élire sur proposition de Madame Karine Bergès, Présidente de l'Université, Monsieur Amilcar BERNARDINO aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

Considérant, au premier tour du scrutin, le

Nombre d'électeurs	32
Nombre de votants	30
Nombre de vote pour	24
Nombre de vote contre	4
Nombre d'abstention	2

Le candidat a reçu :

Monsieur Amilcar BERNARDINO

24 pour, 4 contres et 2 abstentions

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 17 octobre 2025

ARTICLE 1 :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) réuni en formation plénière le 17 octobre 2025 a, à la majorité absolue de ses membres en exercice, élu **Monsieur Amilcar BERNARDINO**, en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration, à compter du 17 octobre 2025.

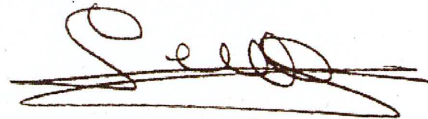
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 17 octobre 2025

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

LETTRE DE MISSION

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOMAINE : INSTITUTIONNEL

MISSIONS RECURRENTES :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, la vice-présidence du conseil d'administration veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec la Présidente et le cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université. A ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget ainsi qu'à son exécution. Elle est en particulier en charge de la conduite et la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance et du Plan de Retour à l'Équilibre Financier de l'Université.

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du comité social d'administration. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle représente un des acteurs importants du dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes et assiste la Présidente dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence du conseil d'administration rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers de l'établissement et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence du conseil d'administration contribue également à la définition et au pilotage des dossiers stratégiques de l'UPEC dont notamment le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances, et la coordination territoriale.

La vice-présidence du Conseil d'administration contribue, en lien avec la Direction des partenariats, à identifier des partenariats stratégiques pour le développement des projets de l'université, notamment en lien avec les attentes et besoins des acteurs socio-économiques des territoires sur lesquels l'UPEC exerce ses missions. En lien avec l'équipe présidentielle et le cabinet de la Présidence, elle conçoit et assure la mise en œuvre de la stratégie partenariale de l'université avec ses interlocuteurs, dont la coordination territoriale.

Elle prend une part active aux initiatives de l'université permettant de développer et renforcer de nouveaux partenariats et est membre du COMEX Erasme.

Enfin, la vice-présidence du conseil d'administration assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement de la Présidente.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT :

La vice-présidence du conseil d'administration est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement et du développement de campus formation et recherche. Elle participe à la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement.

Plus particulièrement, la vice-présidence du conseil d'administration veille, en lien étroit avec la Direction générale des services et les services compétents, à la trajectoire financière de l'établissement. Par une gestion prévisionnelle des emplois, la vice-présidence du conseil d'administration veille à la trajectoire de la masse salariale. A ce titre, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi et l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec la vice-présidence Responsabilité Sociétale de l'Université, la vice-présidence du conseil d'administration est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations.

La vice-présidence du conseil d'administration veille à accompagner le développement des partenariats, renforcer les démarches qualité du suivi des conventions et structurer la stratégie partenariale socioéconomique de l'université.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence du conseil d'administration, avec le concours de l'équipe présidentielle et la Direction générale des services, met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence du conseil d'administration s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la Direction de la transformation ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.